

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Inscriptions et cotisations : lors du forum et dans la limite des places disponibles, des inscriptions pourront avoir lieu au début des cours.

- Pièces à fournir :

- **Certificat médical pour toute première licence sportive ou une Attestation de réponse à un questionnaire de santé pour un renouvellement (hors « arts martiaux » : certificat médical obligatoire pour création et renouvellement licence),**
- règlement de la cotisation annuelle,
- bulletin d'inscription.

L'activité ne pourra être pratiquée que lorsque les dossiers seront complets !. En cas de paiement en 3 fois : les chèques seront encaissés à l'inscription, en janvier/février et mars/avril.

• **Bons de réduction acceptés** : MSA, France Telecom, ASPPT, chèques loisirs ou chèques sports (*mais pas vacances*). Vérifier la date de validité. Pass' Région accepté pour le Karaté et le Volley.

• Une attestation de paiement est possible **notamment pour la CAF** si vous payez la part prise en charge.

• Le règlement des cours n'est pas remboursable.

• **Adhérents mineurs, les parents ou accompagnateurs doivent :**

- **s'assurer de la présence de l'animateur au début des cours**, les enfants restent sous leur responsabilité jusqu'à la prise en charge par l'animateur.
 - **venir chercher leurs enfants auprès de l'animateur dès la fin du cours.**
- **Horaires des cours** : les heures de cours doivent être strictement respectées par les animateurs et les adhérents. Pour les mineurs : pas de sortie avant la fin des cours sans demande écrite des parents. En cas d'annulation ou de modification éventuelle des horaires des cours, les adhérents seront informés par un affichage sur la porte de la salle d'activité.

• **Locaux et matériels** : les locaux sont mis à disposition gratuitement par la ville de Cébazat. En cas de besoin des locaux par la ville, les cours seront annulés ou reportés et ne feront pas l'objet d'un remboursement. Un **changement de chausssures est obligatoire** pour accéder aux salles. En cas de détérioration volontaire du fait d'un adhérent, le préjudice sera à la charge de celui-ci s'il est majeur, à la charge des parents s'il est mineur.

• **Le panneau d'affichage** dans le hall doit être consulté régulièrement, certaines informations concernant la section peuvent être mentionnées.

• **Accident** : les responsables de section et la Présidente disposent d'un imprimé pour effectuer la déclaration qui doit être faite dans les 5 jours. Elle sera accompagnée d'un certificat médical établi par le médecin ayant constaté les blessures.

• **Exclusion** : Tout adhérent peut être exclu des cours en cas de :

- manque de respect envers les animateurs,
- non paiement de l'activité,
- non respect du règlement, du matériel, des biens et des personnes.

Pour plus d'informations, consulter notre site : www.alcebazat.com
Nous comptons sur le sens des responsabilités de chacun pour maintenir les salles en bon état et assurer la sécurité de tous.

Le Conseil d'administration de l'Amicale Laïque de Cébazat



Amicale Laïque de Cébazat

Année 2019/2020

Section : **Type d'activité** :
Jour (s) et horaire (s) :

NOM et Prénom :

Né(e) le : / / **Masculin** **Féminin** **Adulte** **Enfant**

Adresse :

CP- Ville :

Tél fixe : / / **Portable** : / /

E-mail : **écrire très lisiblement**

Certificat médical du : / / **ou Attestation (voir règlement intérieur)**

Personne à contacter en cas d'urgence :

NOM et Prénom :

Lien de parenté :

Tél : / /

Règlement : espèces 1 chèque 3 chèques Bons ANCV Sport

Karaté et Volley : *Pass' Région* : n° *carte* :

Précisez le nom de l'adhérent au dos du chèque si le signataire est différent

Autorisation de prise de photos : OUI - NON

Pratiquez-vous une autre activité ? Si oui, laquelle ?

- au sein de l'Amicale Laïque :

- ou dans une autre association affiliée à la FAL ou l'UFOLEP ?

Et où ?

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en avoir reçu copie.

Je souhaite une attestation pour un remboursement par CE... : OUI - NON

Fait à Cébazat le : **Signature**